

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 129/2016

OBJET : Convention de coopération pour la mutualisation de matériels techniques. Actualisation des annexes 1 et 2 par intégration d'un nouveau matériel propriété de la communauté de Communes.

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M. VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M. VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'adoption, en date du 6 septembre 2016, d'une délibération portant convention de coopération pour la mutualisation de matériels techniques.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de la convention susvisée, il est proposé une actualisation de la convention par intégration d'un nouveau matériel propriété de la Communauté de Communes, au sein du matériel susceptible de faire l'objet d'une mutualisation. Il s'agit d'une tondeuse a utoportée de marque Kubota.

Par conséquent, il s'avère nécessaire de procéder à la modification de l'annexe 1 listant le matériel ainsi que de l'annexe 2 de la convention définissant la tarification applicable à l'occasion du prêt de ce matériel.

Il est précisé que ce nouveau matériel pourra faire objet d'un prêt au profit d'un établissement ou collectivité signataire de la convention de mutualisation, sans chauffeur.

Monsieur le Président propose, par analogie avec le matériel de même type, l'application d'une tarification qui pourrait être la suivante :

40 Euros la journée, le retour devant être assuré avec le plein de carburant. Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

Décide :

De procéder à l'adoption d'un avenant à la convention initiale de coopération pour l'intégration de ce nouveau matériel au sein de la liste du matériel technique mutualisable ;

Mandate Monsieur le Président à toutes fins de modification des annexes 1 (liste matériels) et 2 (tarifs) de la présente convention.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS